



# GRÉSY'lien

## ÉDITION SPÉCIALE IMPACT COVID-19



Ce qui change dans  
votre vie quotidienne à Grésy

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a émis le 21 mars 2020, des recommandations pour que votre mairie puisse assurer la continuité des services à la population.

En application de ces recommandations, de nombreuses mesures impactent désormais votre quotidien. Dans cette situation inédite pour tous, la communication entre nous reste essentielle !

Aussi, avons-nous souhaité vous adresser cette édition spéciale de votre Grésy'lien.

**Notre objectif ?** Vous tenir informés des conséquences de ces nombreux changements et vous communiquer quelques infos pratiques pour améliorer votre quotidien !



RETROUVEZ-NOUS  
SUR FACEBOOK  
[facebook.com/gresysuraix](https://facebook.com/gresysuraix)



### Élections municipales, où en est-on ?

Le 15 mars dernier, avec **914 voix sur 996 votants**, la liste conduite par Florian MAITRE a été élue à la majorité absolue, dans un 1<sup>er</sup> tour des élections municipales organisé dans le strict respect des gestes barrières.

Depuis, dans le contexte de confinement imposé par le Gouvernement pour limiter la propagation du virus Covid-19, le conseil d'élection du Maire et des adjoints, initialement programmé en date du 20 mars, a été ajourné (une date de report sera déterminée dès que la situation sanitaire aura évolué).

En attendant, Robert Clerc et son équipe municipale, élus en 2014, voient leur mandat prolongé.

Et c'est en lien permanent avec les nouveaux élus de 2020 qu'ils poursuivent leur mission de gestion de la commune.



### Fermeture des établissements recevant du public

Depuis le 16 mars 2020, tous les établissements communaux recevant du public sont temporairement fermés.

≡ (arrêté municipal n°56-2020 du 13/03/2020).  
→ tous les spectacles et manifestations prévus sont malheureusement annulés.

#### Les ouvertures exceptionnelles

• **Les écoles et les crèches**, de manière restreinte pour l'accueil des enfants du personnel soignant.

≡ (arrêté municipal n°59-2020 du 19/03/2020).

• **Les établissements d'accueil de la petite enfance** pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

≡ (arrêté n°DS-SIDPC 2020-07 du 20/03/2020)

#### Les interdictions complémentaires

L'accès aux parcs, aires de loisirs, rives des lacs et rivières, activités en montagne et activités nautiques.

≡ (arrêté n°DS-SIDPC 2020/08 du 20/03/2020)



Notre commune **s'engage**





## Comment vos services communaux continuent ?

### → La Mairie

Votre mairie est fermée au public mais nos équipes restent en lien avec vous :

☎ par téléphone tous les matins de 8h30 à 12h au numéro habituel **04.79.34.80.50**

@ par email [accueil@gresy-sur-aix.fr](mailto:accueil@gresy-sur-aix.fr)

✉ par courrier à l'adresse postale habituelle

L'enregistrement des actes d'état civil prioritaires (naissance, reconnaissance, enfant sans vie et décès) se fait sur rendez-vous. **Les mariages et enregistrements de PACS** sont reportés (sauf urgence).

→ **Services techniques** : Les demandes d'arrêté de circulation et les DICT sollicitées par les entreprises de travaux sont instruites 2 fois par semaine ; une permanence est assurée pour l'arrosage des fleurs de la serre, les espaces verts récemment plantés, la salubrité de la voirie communale (ramassage des poubelles) et la surveillance des bâtiments communaux.

→ **La police municipale** fonctionne en équipe réduite (1 policier).

## Les rendez-vous à ne pas manquer !

✍ **Inscriptions scolaires par mail** ([scolarite@gresy-sur-aix.fr](mailto:scolarite@gresy-sur-aix.fr)) ou courrier à la mairie (transmettre copie du livret de famille + justificatif de domicile).

🩸 **Don du sang maintenu pour les moins de 60 ans** le lundi 22 juin de 16h à 19h30 à la salle Polyvalente.



## Modification des délais

- **Les délais des autorisations administratives** et des actes d'urbanismes sont suspendus à compter du 12/03/2020 jusqu'à la cessation de l'état d'urgence augmentée d'un mois (ordonnances du 25/03/2020).
- **La durée de validité des titres de séjour** est prolongée
- **Les délais d'adoption de budget** et autres **délibérations fiscales** sont allongés jusqu'au 31 juillet.
- **Le délai de validité des contrôles techniques** automobiles est prolongé de 3 mois.
- **Délai supplémentaire pour la déclaration d'impôts** à faire en ligne à partir du 20 avril et jusqu'au 11 juin.

## Comment les services de GRAND LAC continuent ?

Infos et conseils sur [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr) ou au 04 79 35 00 51

✘ **Le centre de tri de Chambéry et Les déchetteries sont fermés** pour éviter les risques de contamination pour le personnel comme pour les usagers. Pendant le confinement :

• **Stockez un maximum de vos emballages** recyclables et n'encombrez pas les aires de stockage.

• **Limitez les tailles de haie** et favorisez le traitement sur place : compost, mulching, broyage à la tondeuse.



🔧 **Le service des eaux, priorité aux urgences** au 04 79 61 74 74 (fuites, absence d'eau...). Pour toutes autres demandes : [servicedeseaux@grand-lac.fr](mailto:servicedeseaux@grand-lac.fr)

🚌 **Transports collectifs** plus de détail sur le site [www.ondea-bus.fr](http://www.ondea-bus.fr) ou au 04 57 60 73 00



• **Interventions SSIAD et SAAS limitées** aux priorités ; Arrêt de l'équipe mobile Alzheimer.



• **Portage de repas devant la porte des bénéficiaires + mobilisation des familles pour relais.**

Les nouvelles demandes de personnes isolées sont prises en compte en fonction des moyens mobilisables (véhicules et personnes).

• **Accord'âge** : contacts uniquement par téléphone à discrétion par les agents du service.

☎ **CIAS reste joignable au 04 79 52 12 44**

## Pour vous accompagner dans votre quotidien



### Besoin de rompre l'isolement ?

Faites-vous connaître au **07.49.22.65.34** !

Une ligne téléphonique municipale à l'écoute des aînés et des personnes en éprouvant le besoin a été mise en place de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 00.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre plan d'alerte et d'urgence déclenché par Le Préfet de la Savoie.

Notre équipe s'engage à prendre de vos nouvelles au moins une fois par semaine.



### Faire face à la cyber malveillance :

le gouvernement lance un appel !  
Soyez vigilant !

Pour connaître les mesures à adopter, connectez-vous sur :

[www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/2553](http://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/2553)



### Vente à distance, pensez-y !

De nombreux commerces de la commune restent actifs à distance, merci à eux !

Pour passer commande, prenez contact avec eux par téléphone ou par email.



### Pour vous divertir,

votre bibliothèque vient à vous et vous propose une sélection de ressources gratuites en ligne.

Retrouvez l'accès à la plateforme via notre page

 @gresysuraix

### Il y en a pour tous et pour tous les goûts !



Le ministère de la Culture vous propose de nombreuses visites ou spectacles virtuels :  
<https://www.culture.gouv.fr/>



Vous souhaitez vous engager en bénévolat ?  
<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>



Besoin d'aide pour vos démarches en ligne ?  
Courses, école à la maison, téléconsultation, etc :  
<https://solidarite-numerique.fr/>

### PARTAGEZ VOS INITIATIVES LOCALES !

[accueil@gresy-sur-aix.fr](mailto:accueil@gresy-sur-aix.fr)  
nous les faisons connaître.



### Vos autres services continuent !

• Centre de tri postal/ Grésy, nouveaux horaires :  
Jusqu'au 02 mai du mercredi au vendredi de 8h00 à 12h30  
(pas de distribution de courrier du samedi au mardi).  
+ d'info sur [laposte.fr](http://laposte.fr) ou 3631

• Fonctionnement des autres administrations :  
La Trésorerie est fermée au public.  
Le Centre des impôts est fermé au public  
(joignable via votre espace particulier ou au 0 809 401 401).  
Les services du Département sont fermés au public  
(joignables au 04 79 96 73 73).

En application de l'état d'urgence sanitaire, les mesures de confinement prises le 17 mars sont prolongées **au minimum jusqu'au 15 avril**, tous les déplacements sont interdits sauf certains cas limités et uniquement à condition d'être munis d'une attestation dérogatoire.

Il appartient à chacun d'entre nous de participer à la lutte contre la propagation du virus,

**RESTEZ CHEZ VOUS** et respectez les gestes barrières :

## Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

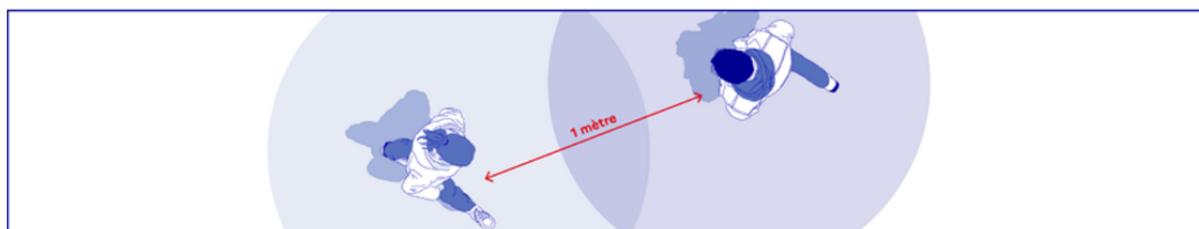


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

## La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance,  
restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres

## Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)

Directeur de la publication :  
Robert CLERC

Coordination & rédaction :  
Mairie de Grésy-sur-Aix  
Blandine MONGELLAZ

Crédits photos :  
Mairie de Grésy-sur-Aix

Réalisation :  
[www.morganecommunication.com](http://www.morganecommunication.com)

**GRÉSY-SUR-AIX, BIEN PLUS QU'UNE VILLE**  
**CONTACTEZ LA MAIRIE DE GRÉSY-SUR-AIX**

1, place de la Mairie - BP 15 - 73100 Grésy-sur-Aix  
Tél : 04 79 34 80 50 E-mail : [contact@gresy-sur-aix.fr](mailto:contact@gresy-sur-aix.fr)  
**[www.gresy-sur-aix.fr](http://www.gresy-sur-aix.fr)**

